



Hauts-de-France
et Normandie



Référentiel technico - économique ovin viande

CONJONCTURE 2018-2019

POUR BIEN CONSTRUIRE UN PROJET

Ce document est destiné aux conseillers et à toutes personnes souhaitant créer un atelier ovin viande. Il explicite les définitions et présente les critères technico-économiques utiles pour construire, installer, réorienter un projet ovin.

DEFINITION

Brebis

Un bilan de reproduction peut être calculé par la lutte ou pour une campagne.

Lorsqu'il y a une seule période de lutte, les critères zootechniques du bilan de reproduction peuvent être rapportés à la femelle (de plus de six mois) destinée à la reproduction. Avec plusieurs périodes de lutte par an (chaque lutte correspond souvent à un rattrapage de la lutte précédente), une accélération du rythme d'agnelage (des brebis mettent bas plusieurs fois sur une même campagne) et/ou lorsque les agnelles sont conservées sur plusieurs périodes de naissance (printemps et automne par exemple), il est très difficile voire impossible de calculer, à l'échelle de la campagne, le nombre de femelles destinées à la reproduction.

On préfère donc raisonner à partir d'un critère technico économique : l'effectif moyen présent (EMP) de femelles (de plus de six mois).

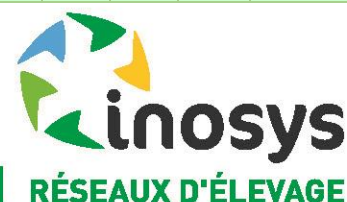
Les deux approches (zootechnique et technico économique) sont complémentaires.

Exemple pour une troupe sans variation d'effectif

L'Effectif moyen présent de 200 femelles, passe par un minimum de 171 et un maximum de 208

Femelles de + de 6 mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total	Effectif moyen présent
Effectif début de mois	195	192	189	188	182	179	175	173	171	170	208	204		
Agnelles nées à l'automne N-1										40			40	
Femelles mortes	1	1	0	1	0	0	1	1	0	1	2	2	10	
Femelles réformes	2	2	1	5	3	4	1	1	1	1	2	2	25	
Effectif fin de mois	192	189	188	182	179	175	173	171	170	208	204	200		200

COLLECTION RÉFÉRENCES



Pour estimer la conversion en UGB du cheptel ovin, il faut différencier les systèmes en « bergerie » où le couple mère agneau est équivalent à 0,15 UGB et les systèmes « herbagers » où il se situe entre 0,16 et 0,18 UGB.

Agneau

<p>L'agneau d'herbe Il naît de janvier à mi-mai afin de profiter au maximum de la pousse d'herbe printanière. Il peut être complété avec du concentré ou non, dès la naissance ou à partir du sevrage, fini à l'herbe ou en bergerie.</p> <p>Il est abattu entre 90 et 210 jours à un poids de carcasse de 17 à 22 kg, suivant le type racial et le sexe. Le rendement poids et carcasse/ poids vif est de 46%.</p> <p>Les ventes débutent en mai.</p>	<p>L'agneau de bergerie Il naît majoritairement d'août à Décembre, période principale d'agnelage en système céréales – ovins et complémentaires en conduite herbagère.</p> <p>Il est nourri exclusivement avec du concentré du commerce ou fermier, et le plus souvent avec de la paille.</p> <p>Il est abattu entre 90 et 130 jours (selon la vitesse de croissance et l'état engraissement) à un poids de carcasse de 17 à 21 kg pour les systèmes coopératifs. Pour les systèmes en vente directe les poids de carcasse peuvent atteindre 27 kg de carcasse. Le rendement poids et carcasse/ poids vif et de 48%.</p> <p>Les ventes débutent en janvier.</p>
--	---

Principales races ovines en Hauts de France et Normandie

Rustiques	Rustiques	Bouchères saisonnées	Bouchères désaisonnées
Solognote Noire du Velais Roussin Boulonnais	Romane (Pure et F1) Finnoise (Pure et F1)	Hampshire Moutons Charollais Rouge de l'Ouest Suffolk Texel Shropshire	Île de France Berrichon du Cher

REPRODUCTION

Saison sexuelle et contre saison

La durée du cycle sexuel est d'une durée moyenne de 17 jours (+/- 2 jours).

La saison sexuelle des brebis correspond aux jours de la durée décroissante (soit Septembre à décembre). A cette période, le taux de fertilité recherché est de 94% (80% pour les agnelles, 97% pour les adultes).

En contre-saison (d'avril à juin), la fertilité naturelle des brebis de races désaisonnées (type Île de France, prolifique) est de 80 %, celle des races herbagères est de 60 % avec synchronisation des chaleurs.

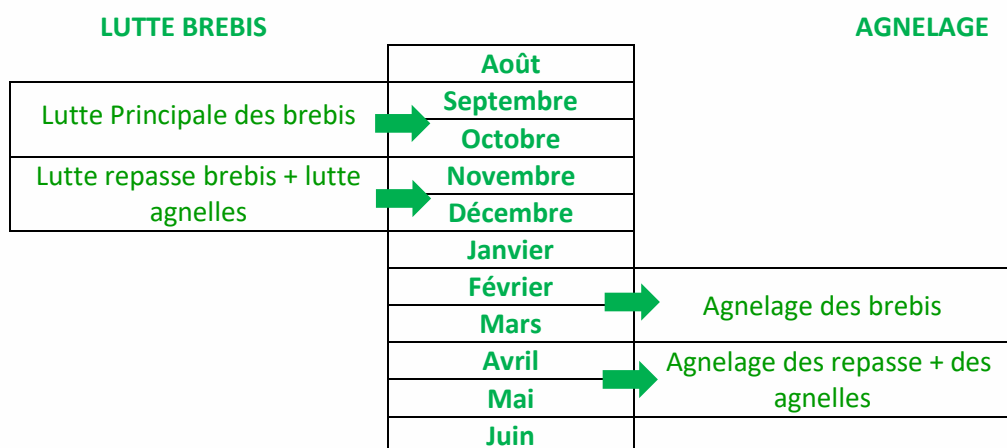
Balance d’inventaire d’agneaux

L’équilibre de la balance d’inventaire d’agneaux est une condition sine qua non de fiabilité des résultats techniques de l’atelier ovin. Sa vérification est indispensable.

Pour calculer la balance, il faut : les stocks début, les entrées d’agneaux (naissances, achats, et stocks début), les sorties d’agneaux (morts, conservés pour le renouvellement, vendus, autoconsommés), et les stocks fin (qui correspond au stock début de la campagne suivante et donc suivante et donc conditionnent la fiabilité des résultats de celle-ci).

Sorties d’agneaux		Entrées d’agneaux	
Agneaux morts	24	Agneaux en stock début	?
Agneaux conservés	20	Agneaux nés	160
Agneaux vendus	110		
Agneaux en stock fin	9		
Agneaux autoconsommés	5		
TOTAL	168	TOTAL	168

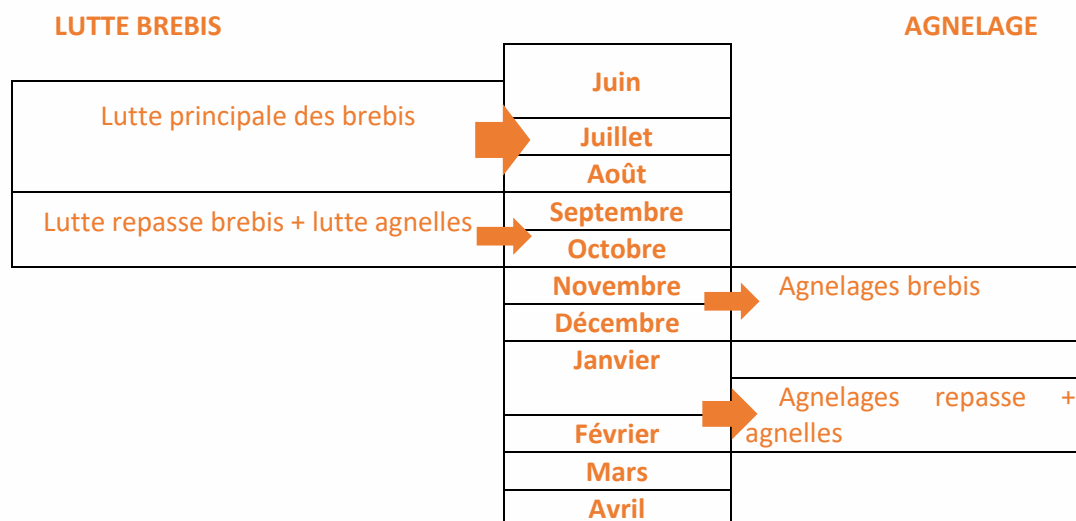
Une période de mise bas par an, au printemps en système herbager



La lutte des brebis à l’automne, en saison sexuelle, dure généralement 5 à 6 semaines. L’agnelage principal est centré sur février ou mars et la croissance des agneaux est calée sur la pousse de l’herbe. Les agnelles sont luttées à 9 mois, quand elles sont suffisamment développées et lorsqu’elles ont atteint 2/3 du poids vif adulte. Elles constituent, avec les brebis vides de la lutte principale, le second lot d’agnelage.

L’objectif est d’atteindre un taux de mise bas annuel proche de 94 % pour l’ensemble brebis + agnelles.

Une période de mise bas par an, à l’automne en système bergerie



La lutte de 7 à 8 semaines en contre saison sexuelle demande une préparation soignée des béliers et un nombre limité de femelles par bélier pour obtenir une fertilité de 80 %.

Les agnelles sont luttées à 9 mois, quand elles sont suffisamment développées, qui ont atteint 2/3 de leurs poids adultes et avec les brebis vides de la lutte principale.

Pour chaque lutte, un diagnostic de gestation (entre 42 et 60 jours après le retrait des béliers) est pratiqué afin de maximiser le taux de mise bas (94 % en système bergerie et plus de 95 % en système herbager).

Plusieurs périodes de mise-bas par an

Afin d’écarter les pointes de travail (il est raisonnable de ne pas dépasser 250 agnelages par travailleurs et par période), d’adapter la conduite des lots à la capacité de logement des bâtiments et d’étaler les entrées d’argent, le troupeau est parfois conduit en 2 périodes d’agnelages, au printemps et à l’automne.

L’objectif de l’éleveur est de mettre en lutte, la moitié du troupeau à chaque période. Compte tenu des différences de fertilité selon la saison, des brebis ayant mis bas en début d’année sont luttées dès juin. Les agnelles sont mises à la reproduction en saison sexuelle à partir de 8 mois et doivent peser 2/3 du poids adulte.

Dans les systèmes en vente directe, les agnelages sont répartis sur toute l’année avec des petits lots, pour subvenir aux besoins des clients (comme les bouchers, les grandes surfaces, particuliers...) tout au long de l’année.

Critères de reproduction

Taux de mise bas	[Nombre de mise bas (avortement compris) / effectif femelles (mises à la reproduction ou EMP)] *100 Si le troupeau est conduit en une seule lutte par an, le taux de fertilité sur la lutte correspond au taux de mise bas annuel.
Taux de prolificité	[Nombre d’agneaux nés (vivants et morts) / nombre de mise bas] *100
Taux de moralité agneaux	[Nombre d’agneaux morts / nombre d’agneaux nés] *100
Taux de productivité numérique	[Nombre d’agneaux vendus et conservés / effectifs femelles (mises à la reproduction ou EMP)] *100

Analyser un bilan de reproduction (en rythme de croisière)

Taux satisfaisants	Races bouchères	Races prolifiques (pures ou croisées)
Mise bas annuel	> 94%	> 94%
Prolificité	> 150%	> 180%
Mortalité agneaux	< 15%	< 20%
Productivité numérique	> 120%	> 135%

Taux de renouvellement brebis	20%
Taux de renouvellement béliers	30%
Nombre de brebis / béliers en saison sexuelle	30
Nombre de brebis / béliers en contre-saison	20

ALIMENTATION

Consommation de concentrés et de fourrage (par couple brebis / agneaux)

Rapport à l’Effectif Moyen Présent (femelle de + de 6 mois)	Séjour en bâtiment	Concentrés en kg	Fourrage en kg de MS
Conduite herbagère	Lactation brebis et engraissement des agneaux au pré	80 à 180 selon la part de mise bas à contre saison et la mixité	90 à 200 selon le temps de présence en bâtiment et la part de mise bas à contre saison
Conduite en bergerie	Lactation des mères en bergerie et à l’herbe Agneaux en bergerie	200 à 300 selon la productivité numérique	200 à 350 selon la productivité numérique et les mois de lactation en bergerie Paille litière et paille alimentaire : 150kg

Tendanciellement les consommations de concentrés augmentent quels que soient les modes de conduite. Souvent dans les élevages « céréales ovins » l’état corporel des brebis devient excessif. En région herbagère les quantités rapportées à la brebis sont toujours inférieurs dans les élevages mixtes bovins-ovins comparativement à celles des systèmes spécialisés.

Ces critères globaux peuvent être déclinés par catégories animales :

Catégories animales	Séjour en bâtiments	Concentrés	Fourrage
Brebis en système herbager	Environ 3 semaines à 2 mois	25 à 65 kg	90 à 120 kg MS
Agneau d'herbe complémenté	0	40 à 50 kg	0
Agneau d'herbe fini en bergerie	2 à 10 semaines	30 à 80 kg	10 à 30 kg MS
Brebis en système bergerie	Selon séjour en bergerie (durée hivernage, période d'agnelage en bergerie)	60 à 120 kg	200 à 350 kg MS
Agnelle élevée en bergerie, du sevrage à la lutte	140 à 160 jours	50 à 60 kg	100 à 120 kg MS
Agneau de bergerie	90 à 130 jours	65 à 90 kg	30 kg MS

Poudre de lait	15 kg par agneau
Minéraux (sel + oligo) – éléments	4 à 6 kg soit 3 à 6€ par brebis

Fertilisation des sols

L'apport de fumier ovins augmente le taux d'humus des sols et diminue les coûts de fertilisation.
Quantité de fumier produite : environ 700 kg/ brebis / an avec 4 mois en bâtiment.

Contribution au bilan minéral par 200 brebis		
N	P	K
710 U	770 U	1050 U

CHARGES OPERATIONNELLES

Alimentation directe

Catégorie	Prix à la tonne
Céréales autoconsommées	155 €
Protéagineux	230 €
Aliment concentré brebis	290 €
Aliment concentré engraissement agneau	350 €
Aliment complémentaire azoté	250 à 350 €
Poudre de lait pour allaitement artificiel	2100 €

Comme pour les agneaux, les variations de stock de concentré sont à prendre en compte

Exemple :

+	+	+	-	-	=
Stock début	Achat	Récolte	Vente	Stock fin	Distribué aux animaux
2.0T	4.0T	10.0T	2.0T	1.0T	13.0T

Frais divers d'élevage (reproduction, identification, tonte, petites fournitures, cotisations spécifiques, litière non comprise) hors frais de vente directe.

Par brebis	10 à 15 €
------------	-----------

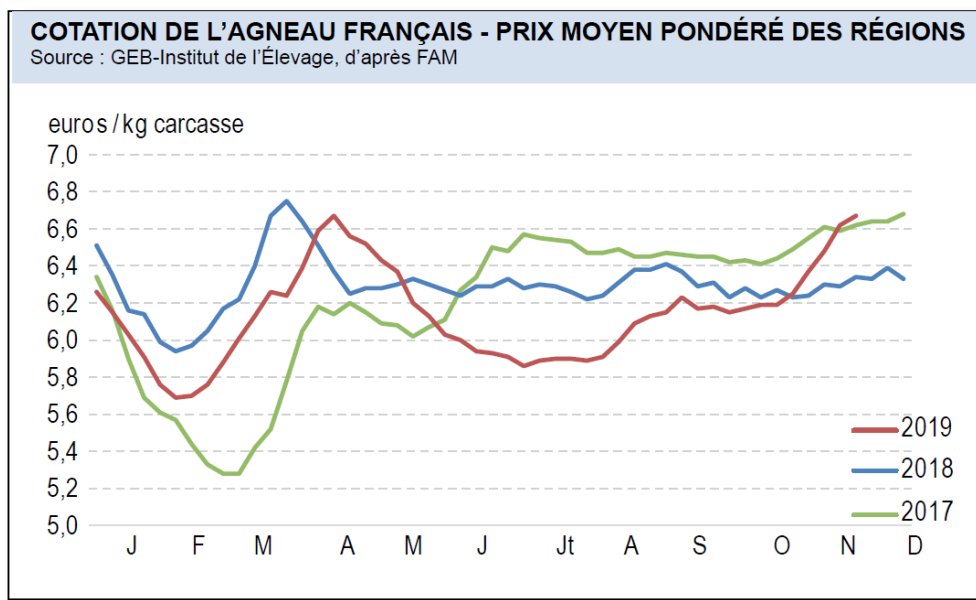
Frais vétérinaire

Par brebis	8 à 10€
------------	---------

VENTE

Agneaux

Moyenne annuelle 6,00 € par kgc avec des variations mensuelles et selon le mode de commercialisation (livraison par l'éleveur ou collecte par l'opérateur commercial).
Le prix moyen annuel en 2019 est très marqué par le trimestre de vente.



Certains territoires comme le Nord-Pas-de-Calais ou la Manche ont une grande part des agneaux qui sont vendus en directe (+80% de la production) auprès de bouchers, particuliers, ou centrales d'achats.

Réformes :

Catégorie	Prix par tête
Brebis (70 kgv)	75 €
Bélier (100kgv)	150€

Laine

	Quantité/ brebis	Prix / kg
Brebis	2 à 3 kg	0.4 €

ACHAT DE REPRODUCTEURS

Catégories	Prix par tête (hors transport)
Brebis	100 à 180€ selon la disponibilité de tri des animaux ou non, disponibilité au niveau génétique et stade physiologique
Agnelles de moins de 6 mois	120 à 180 € selon la génétique
Agnelle entre 6 et 1 an	150 à 200 € selon l'âge et la génétique
Béliers de moins de 12 mois (inscrit)	400 à 500 €
Béliers de plus de 12 mois (inscrit)	450 à 550€
Béliers de 2 nd main ou non inscrit	200 à 300€

AIDES OVINES COUPLEES (2019)

Aide	Conditions	Montant
Aide de base par brebis, avant modulation	0,5 agneau vendu / brebis / an Avoir minimum 50 brebis	22,30 €
500 premières brebis	Transparence PAC possible pour les GAEC	+ 2 €
Nouveaux producteurs (-3 ans)	Sont nouveaux producteurs ; les éleveurs individuels ou tous les associés qui ont débuté une activité d'élevage ovins depuis moins de 3 ans	+ 6 €

MARGE BRUTE, AVEC LES AIDES OVINES UNIQUEMENT

Viser : 100€ par brebis en système spécialisé et 70€ par brebis en atelier complémentaire ou en croisière (sans investissement important).

Document édité par l'Institut de l'Elevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Achévé d'imprimer en juin 2020 – ISSN : 2424-2841
Jun 2020 – Référence Idele : 00 20 602 011 – Réalisation : Valérie Lochon
Crédit photos : Institut de l'Elevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :

Delmotte Sabine - Institut de l'élevage Chambre d'Agriculture de l'Aisne - sabine.delmotte@aisne.chambagri.fr - Tél. 03 23 22 51 09
Sébastien Juliac - Chambre d'Agriculture de l'Aisne - sebastien.juliac@aisne.chambagri.fr
Sevry Stéphanie - Chambre d'Agriculture de l'Oise - stephanie.sevry@oise.chambagri.fr - Tél. 03 44 11 44 63
Douine Claire - Chambre d'Agriculture de Normandie - claire.douine@normandie.chambagri.fr - Tél. 06 74 38 54 00
Eridan Bertille - Chambre d'Agriculture du Nord et du Pas de Calais - bertille.eridan@nord.chambagri.fr - Tél. 06 40 71 83 96

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Elevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Elevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

